

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SO-  
CIAL DE LA M.R.C. SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE  
JEUDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1994, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet  
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant  
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller  
Monsieur André Choinière, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Madame Andrée Garon, conseillère  
Monsieur Gérald Laflamme, conseiller  
Madame Renée Legendre, conseillère  
Monsieur Gilles Plante, conseiller  
Monsieur Guy Renaud, conseiller suppléant  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller  
Monsieur André-Guy Trudeau, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

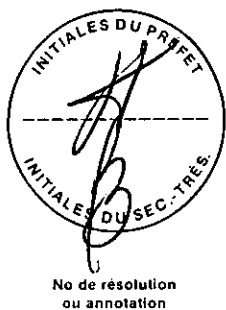
Étaient absents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller (remplacé par monsieur Guy Renaud)

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 juin 1994 et du 4 août 1994
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
  - 6.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement d'emprunt numéro 1566
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 1994 du Comité consultatif d'aménagement
8. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 8.1 Ville de Chambly
    - . règlement numéro 93-03-03 modifiant le règlement de lotissement
    - . règlement numéro 93-02-26 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 93-02-27 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 93-02-28 modifiant le règlement de zonage



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 8.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Village  
. règlement numéro 93-14-2 modifiant le règlement de zonage
  - 8.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil  
. règlement numéro 91.21.05.94 modifiant le règlement de zonage
  - 8.4 Ville d'Otterburn Park  
. règlement numéro 347-9 modifiant le règlement de zonage
  - 8.5 Ville de Mont-Saint-Hilaire  
. règlement numéro 845-24 modifiant le règlement de zonage
  - 8.6 Ville de Carignan  
. ensemble de règlements d'urbanisme
9. Projet de règlement numéro 14-5 : consultations publiques
  10. Document sur les objets de la révision du Schéma d'Aménagement
  11. Comité "ad hoc" sur les prévisions budgétaires 1995
  12. Forum 94
  13. Colloque des maires 94
  14. Table de concertation du Montréal Métropolitain
  15. Affaires publiques
  16. Divers
  17. Clôture de la séance

**POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

**POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

- 16.1 Fermeture du pont Mont-Saint-Hilaire - Beloil sur la route 116
- 16.2 Procédures d'interventions sur les berges

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

94-09-225



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 2 JUIN 1994 ET DU 4 AOÛT 1994

94-09-226

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 1994 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Andrée Garon  
APPUYÉE PAR Monsieur Bernard Gagnon

94-09-227

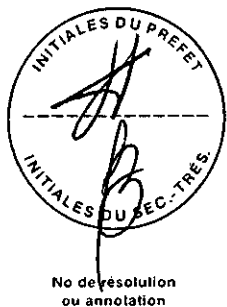
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 1994 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur André-Guy Trudeau demande au secrétaire-trésorier d'informer l'U.M.R.C.Q. que la résolution numéro 94-08-223 fasse partie du cahier des résolutions qui sera déposé lors du congrès.

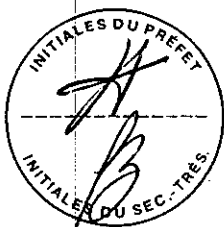
POINT 4. CORRESPONDANCE

- 94-524 01-08-94 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGÉ, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, informant la M.R.C. des résultats de l'enregistrement du règlement d'urbanisme numéro 347-8.
- 94-525 02-08-94 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, avisant la M.R.C. de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros U-120-17, U-120-18 et U-110-2.
- 94-526 04-08-94 Dépôt à la séance du conseil des réponses du questionnaire relatif à la révision du Schéma d'Aménagement, par le représentant de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu Village.
- 94-527 04-08-94 Lettre de MONSIEUR MAURICE LANGLOIS, président, COMITÉ DE MISE EN VALEUR, accompagnant le dépôt de deux études : "Plan directeur de développement et d'aménagement du réseau cyclable de la Vallée du Richelieu" et "Étude de faisabilité technique et financière de la Vallée-des-Forts".
- 94-528 04-08-94 Dépôt à la séance du conseil, par le représentant de Saint-Mathieu-de-Beloeil, d'une résolution relative à la révision du dossier réseau routier.
- 94-529 05-08-94 Lettre de MONSIEUR MARIO LAFRAMBOISE, préfet, M.R.C. PAPINEAU, accompagnant la résolution numéro 94-07-181 concernant l'adhésion des M.R.C. à l'U.M.R.C.Q..
- 94-530 05-08-94 Lettre de MADAME LYNNE LAGACÉ, L.I.E.N., accompagnant un questionnaire relatif au compostage des déchets.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

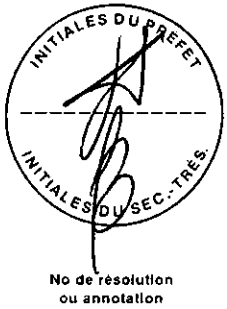
- 94-531 05-08-94 Copie d'une lettre adressée à MONSIEUR MAURICE LANGLOIS, président, COMITÉ DE MISE EN VALEUR, de MONSIEUR VICTOR DIETRICH, président, OFFICE DE TOURISME DU HAUT-RICHELIEU, sollicitant une rencontre d'échanges.
- 94-532 08-08-94 Lettre de MONSIEUR MARIO PROVOST, secrétaire-trésorier adjoint, SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU VILLAGE, accompagnant le règlement d'urbanisme numéro 93-14.
- 94-533 08-08-94 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ CABANA, secrétaire-trésorier adjoint, SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU PAROISSE, accompagnant la résolution numéro 94-146 relativement à une demande de modification au Schéma d'Aménagement.
- 94-534 08-08-94 Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, accompagnant la résolution numéro 94-122 relativement à une demande d'intervention dans la branche 27 du cours d'eau l'Acadie.
- 94-535 08-08-94 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR RAYMOND BOCK, directeur général, LEROUX BEAUDRY PICARD, adressée à la municipalité de McMasterville, concernant la reconduction du rôle d'évaluation foncière.
- 94-536 08-08-94 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR RAYMOND BOCK, directeur général, LEROUX BEAUDRY PICARD, adressée à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, concernant la reconduction rôle d'évaluation foncière.
- 94-537 09-08-94 Lettre de MONSIEUR HENRY WADDEN, citoyen, McMASTERVILLE, concernant un problème de refoulement des égouts dans sa résidence.
- 94-538 09-08-94 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, secrétaire-trésorière, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, accompagnant copie du règlement d'urbanisme numéro 91-21.
- 94-539 12-08-94 Lettre de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, vice-président, CHEMCYCLE, sollicitant l'avis de la M.R.C. eu égard à une demande de certificat d'autorisation adressée au M.E.F..
- 94-540 15-08-94 Lettre de MONSIEUR MICHAEL L. WEMPLE, citoyen, BAY CITY, MICHIGAN, U.S.A., demandant des informations sur la région.
- 94-541 16-08-94 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie du règlement numéro 845-24 pour approbation du Conseil.
- 94-542 16-08-94 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie du projet de règlement numéro 845-33.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 94-543 16-08-94 Copie conforme d'une lettre de MONSIEUR RAYMOND BOCK, directeur général, LEROUX BEAUDRY PICARD, adressée à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, concernant le dépôt du rôle d'évaluation foncière 1995.
- 94-544 17-08-94 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant copies des règlements numéros 240, 241, 242, 243 et 244 pour approbation du Conseil.
- 94-545 17-08-94 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copies des règlements numéros 93-02-26, 93-02-27 et 93-02-28 pour approbation du Conseil.
- 94-546 17-08-94 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, accompagnant la résolution numéro 94-08-318 relativement à la position de la ville face au projet de règlement numéro 14-5 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 94-547 17-08-94 Lettre de MADAME HÉLÈNE LAPOINTE, ingénieur, GROUPE CONSULTEAUX, relativement à une demande d'autorisation pour la réalisation d'installations septiques d'une résidence à Saint-Bruno-de-Montarville.
- 94-548 18-08-94 Lettres de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant copies des projets de règlements numéros 1250-03-94, 1204-03-94, 1248-05-94, 1248-06-94 et 1243-01-94.
- 94-549 18-08-94 Copie d'un certificat d'aide, délivré par la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC à un demandeur, dans le cadre du programme d'adaptation de domicile (P.A.D.).
- 94-550 18-08-94 Avis de convocation adressé à MONSIEUR FRÉDÉRIC TRÉPANIÉ, préfet, par la S.M.D., relativement à une réunion du comité responsable de la gestion des projets.
- 94-551 19-08-94 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accompagnant la résolution numéro 94-261, relativement au règlement numéro 14-5 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 94-552 19-08-94 Lettre de MADAME KATHLEEN CARRIÈRE, directrice régionale, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, nous informant des nouvelles directions de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- 94-553 19-08-94 Copie de la lettre de MADAME LISE CÔTÉ, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, leur confirmant le changement de nom de la municipalité.
- 94-554 22-08-94 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGÉ, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le résultat d'enregistrement pour le règlement numéro 347-9.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 94-555 22-08-94 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ BILODEAU, vice-président, ANDRÉ GINGRAS ET ASSOCIÉS, accompagnant un questionnaire relatif au regroupement dans le domaine des assurances collectives.
- 94-556 22-08-94 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, accompagnant un projet de règlement de modification du Schéma d'Aménagement.
- 94-557 22-08-94 Lettre de MONSIEUR RENÉ BERGERON, directeur, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, concernant un dossier spécifique dans le cadre du programme Virage-Rénovation.
- 94-558 22-08-94 Copie du certificat d'aide, délivré par la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC à un demandeur, dans le cadre du programme RéparAction.
- 94-559 22-08-94 Copie du certificat d'aide, délivré par la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC à un demandeur, dans le cadre du programme RéparAction.

Publications du mois d'août 1994

Gazette officielle du Québec	no. 17 20 juillet 1994
Gazette officielle du Québec	no.30 27 juillet 1994
Inform et vous	vol.2, no. 3 août 1994
L'informateur économique	vol. 6, no. 8 10 août 1994
Gazette officielle du Québec	no. 31 3 août 1994
Gazette officielle du Québec	no. 32 10 août 1994
A.T.R.M.	juillet 1994
Info Forêt 94	no. 34 août 1994
Contact plus	été 1994

**POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

94-09-229

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérald Laflamme  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

**ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer #94-08 de chèque #5317 à chèque #5356 pour un montant total de 52 849,72 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 6. DEMANDES D'AVIS : RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS**

6.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement d'emprunt numéro 1566

Règlement d'emprunt numéro 1566 :

94-09-228

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 24 août 1994 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation d'un stationnement public en périmètre urbain

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière  
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1566 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 1994 DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT**

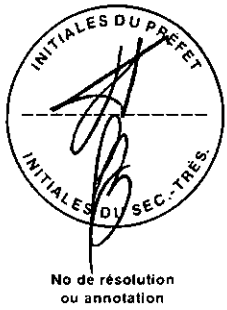
94-09-230

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 1994 du Comité consultatif d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Claude Voyer, maire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, demande au directeur général de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que chacun des membres du Comité a bien reçu ses documents de séance ou du moins l'ordre du jour.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

**POINT 8. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME**

8.1 Ville de Chambly :

. règlement numéro 93-03-03 modifiant le règlement de lotissement

94-09-231

ATTENDU QUE la ville de Chambly a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 93-03-03, modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 93-03-03, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-08-127, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-03-03, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Chambly, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. règlement numéro 93-02-26 modifiant le règlement de zonage

94-09-232

ATTENDU QUE la ville de Chambly a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 93-02-26 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 93-02-26, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-08-133, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-26, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

Lors des discussions sur ce point, madame Renée Legendre vient occuper son siège.

. règlement numéro 93-02-27 modifiant le règlement de zonage

94-09-233

ATTENDU QUE la ville de Chambly a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 93-02-27 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 93-02-27, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-08-134, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-27, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. règlement numéro 93-02-28 modifiant le règlement de zonage

94-09-234

ATTENDU QUE la ville de Chambly a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 93-02-28 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

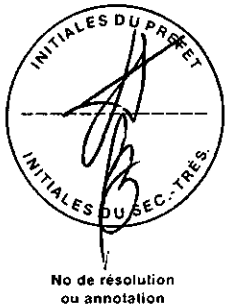
ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 93-02-28, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-08-135, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-28, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**8.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Village**

. règlement numéro 93-14-2 modifiant le règlement de zonage

94-09-235

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Village a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 93-14-2 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 93-14-2, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-08-128, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Andrée Garon  
APPUYÉE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-14-2, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Village, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil**

. règlement numéro 91.21.05.94 modifiant le règlement de zonage

94-09-236

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 91.21.05.94 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137,3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 91.21.05.94, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-08-129, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau



No de résolution  
ou annotation

94-09-236  
(suite)

94-09-237

94-09-238

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.05.94, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Ville d'Otterburn Park

. règlement numéro 347-9 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 347-9 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE ledit règlement doit faire l'objet d'un avis de conformité de la part du Conseil pour son entrée en vigueur, et ce, eu égard aux dispositions du Schéma d'Aménagement et au document complémentaire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude dudit règlement, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-08-130, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 347-9, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 Ville de Mont-Saint-Hilaire

. règlement numéro 845-24 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

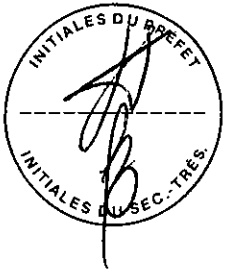
ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 845-24 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137,3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 845-24, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-08-131, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Renaud  
APPUYÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant



No de résolution  
ou annotation

94-09-238  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-24, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6 Ville de Carignan : ensemble des règlements d'urbanisme

94-09-239

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la ville de Carignan est en vigueur;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté ses règlements d'urbanisme, à savoir : un règlement de zonage, un règlement de lotissement, un règlement de construction et un règlement des permis et certificats;

ATTENDU QUE ces règlements nécessitent un avis de conformité de la part du Conseil de la M.R.C. pour leur entrée en vigueur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, après étude des règlements d'urbanisme, recommandé au Conseil, par la résolution numéro 94-08-132, de pas émettre un avis de conformité parce que des modifications devraient être apportées aux règlements d'urbanisme

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Gérald Laflamme

ET RÉSOLU par le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu DE demander à la ville de Carignan d'apporter les modifications suivantes à ses règlements d'urbanisme, à savoir :

- . ne pas permettre les gîtes du passant et les tables champêtres en zone agricole;
- . ne pas permettre les usages du groupe "culte, éducation, santé et social" en zone agricole A-33;
- . ne pas permettre les usages du groupe "utilités publiques" en zone agricole P-68 (il s'agit d'usages reliés à la gestion des déchets).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 9. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-5 : CONSULTATIONS PUBLIQUES**

Le directeur général informe les membres du Conseil que les dates retenues pour les consultations publiques, relativement au projet de règlement numéro 14-5 modifiant le Schéma d'Aménagement, sont :

- . le 20 septembre, à 19 heures 30, à la ville de Saint-Basile-le-Grand;
- . le 21 septembre, à 19 heures 30, à la ville de Carignan.

Le Conseil devrait donc en mesure de statuer sur le projet de règlement de la séance d'octobre.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 10. DOCUMENT SUR LES OBJETS DE LA RÉVISION DU  
SCHEMA D'AMENAGEMENT

Le directeur général informe le Conseil que cinq (5) municipalités ont fait parvenir à la M.R.C., les réponses aux questionnaires relatif aux objets de la révision du Schéma d'Aménagement.

Monsieur le Préfet insiste sur la nécessité d'obtenir toutes les réponses des municipalités dans les meilleurs délais.

POINT 11. COMITÉ "AD HOC" SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉ-  
TAIRES 1995

94-09-240

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE messieurs Honorius Charbonneau, Gilles Plante et Claude Voyer soient et sont nommés membres du Comité ad hoc sur les prévisions budgétaires 1995, et ce, en plus de monsieur le Préfet qui est membre d'office du Comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 12. FORUM 94

Le directeur général présente le mode de réalisation du kiosque qui est sous la responsabilité de la M.R.C. lors du Forum 94.

Les membres du Conseil conviennent d'une mixité dans la présentation générale des divers éléments du kiosque.

POINT 13. COLLOQUE DES MAIRES 94

Monsieur le Préfet présente un compte rendu de l'évolution du dossier tout en dressant les grandes lignes du déroulement du colloque.

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'il doit remplir un questionnaire général sur la situation de la M.R.C. relativement au développement économique.

POINT 14. TABLE DE CONCERTATION DU MONTRÉAL MÉTRO-  
POLITAIN

Monsieur le Préfet fait un compte rendu de la rencontre de la Table de concertation du Montréal Métropolitain, présidée par monsieur le ministre Claude Ryan et qui s'est tenue le 18 août dernier.

L'avenir de la Table demeure incertain compte tenu des élections provinciales.

POINT 15. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucun point n'est soulevé par l'assistance.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 16. DIVERS**

**16.1 Fermeture du pont Mont-Saint-Hilaire/Beloil sur la route 116**

94-09-241

**ATTENDU QUE** la ville de Mont-Saint-Hilaire sollicite l'appui de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu face à une requête à la Garde Côtière Canadienne et à Transport Canada, afin que soit fermé définitivement à la circulation maritime, le pont de la route 116 entre Beloil et Mont-Saint-Hilaire;

**ATTENDU QUE** la ville de Mont-Saint-Hilaire motive principalement sa requête par la nécessité de l'aménagement d'une troisième voie de circulation due à l'intensification de la circulation automobile;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu attache beaucoup d'importance à la vocation récréo-touristique de la région;

**ATTENDU QUE** la navigation de plaisance constitue un des éléments de base à la vocation récréo-touristique;

**ATTENDU QUE** la fermeture définitive du pont risque d'affecter la navigation de plaisance axée sur la voile ou sur les croisières;

**ATTENDU QUE** le Conseil est toutefois sensible à la nécessité d'améliorer la fluidité des déplacements sur le pont

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Andrée Garon  
**APPUYÉE PAR** Monsieur Bernard Gagnon

**ET RÉSOLU DE** reconnaître la nécessité d'améliorer la circulation sur le pont de la route 116 entre Mont-Saint-Hilaire et Beloil.

De considérer d'autres alternatives que la fermeture définitive du pont pour satisfaire les besoins exprimés par la ville de Mont-Saint-Hilaire tout en maintenant le potentiel de la navigation de plaisance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16.2 Procédures berges**

94-09-242

**ATTENDU QUE** la M.R.C. a intenté diverses procédures judiciaires eu égard à des interventions non conformes aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire;

**ATTENDU QUE** des jugements favorables à la M.R.C. ont été rendus eu égard à certaines de ces procédures;

**ATTENDU QUE** les contrevenants n'ont pas donné suite aux jugements

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Bernard Gagnon  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Guy Renaud



No de résolution  
ou annotation  
94-09-242  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU DE mandater le directeur général afin qu'il procède à l'exécution des jugements favorables à la M.R.C. et pour lesquels les contrevenants n'ont pas donné suite.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT, monsieur Honorius Charbonneau ayant enregistré sa dissidence.

POINT 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE


94-09-243


IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière  
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 30.

  
Pierre Bélanger  
directeur général

  
Frédéric Trépanier  
préfet



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

